

ARRETE N° 2026-023**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
à Monsieur Philippe MARRONNIER, Conseiller Municipal délégué**

Le Maire de la Commune des PORTES-EN-RÉ ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Philippe MARRONNIER, conseiller municipal, un certain nombre d'attributions de fonctions et de signature,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 23 mars 2026, en application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Philippe MARRONNIER, conseiller municipal délégué assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux secteurs suivants :

- Finances : préparation du budget primitif et des décisions modificatives, suivi des finances communales, analyses fiscales, suivi des emprunts, suivi de la gestion des recettes, préparation et suivi des concessions et délégations de services publics, préparation et suivi des procédures d'appel d'offre.

ARTICLE 2 : Monsieur Philippe MARRONNIER est habilité à signer tous courriers, devis, contrats, conventions et documents administratifs, ainsi que bon de commande jusqu'à 1000 euros relatifs à son domaine de compétences énumérées à l'article 1^{er}, étant précisé que cette délégation de signature portant sur les pièces et actes suivants, devra être précédée de la mention « Par délégation du Maire – Le Conseiller Municipal Délégué, Philippe MARRONNIER ».

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise au Représentant de l'Etat, et au comptable public.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15, rue de Blossac, CS 80541 – 86020 POITIERS Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le 23 MARS 2026

Signature de l'élu



Fait aux PORTES-EN-RÉ, le 23 mars 2026

Le Maire, Alain POCHON

